

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION - RÉSOLUTION CA19 09 0243**

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), lors de la séance ordinaire tenue le 15 octobre 2019, la résolution suivante :

Résolution CA19 09 0243 autorisant, pour l'immeuble portant le numéro 1001, boulevard Crémazie Est (collège André-Grasset), l'agrandissement du bâtiment et l'aménagement du stationnement — (dossier 1191066008).

Cette résolution n'a fait l'objet d'aucune demande de participation à un référendum, a reçu l'approbation du Service de l'urbanisme et de la mobilité et est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré le 6 novembre 2019.

Cette résolution est entrée en vigueur le 6 novembre 2019 et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**FAIT** à Montréal, le 11 novembre 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteauvert